

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remise en cause du Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie hospitalière : les organisations syndicales pharmaceutiques s'insurgent contre une nouvelle attaque inacceptable.

La Fédération Nationale des Syndicats des Internes en Pharmacie (FNSIP-BM), le Syndicat National des Pharmaciens praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaire (SNPHPU) et le Syndicat National des Pharmaciens des Etablissements de santé (SYNPREFH) dénoncent conjointement la nouvelle attaque dirigée contre l'exercice pharmaceutique en pharmacie à usage intérieur (PUI).

En effet, suite à la décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté du 20 juillet 2023 d'autoriser à titre dérogatoire qu'une pharmacie à usage intérieur d'une clinique puisse recruter un pharmacien ne répondant pas aux conditions d'exercice en PUI, les organisations syndicales et le Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens avaient déposé des recours hiérarchiques auprès du ministre de la santé.

Ces recours n'ayant pas obtenu de réponse, le Conseil Central de la section H a introduit un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente. Cette procédure est toujours en cours.

Le pharmacien ayant fait l'objet du recrutement a demandé son inscription au tableau de la section H de l'Ordre des pharmaciens. Malgré le refus légitime initial de la section H, nous avons appris que le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) avait validé, en appel, l'inscription à la section H de ce pharmacien ne répondant pas aux conditions d'exercice.

Cette décision porte à nouveau atteinte à la profession pharmaceutique et à l'exercice hospitalier. Elle est totalement infondée au regard de la réglementation actuelle et remet en question les qualifications et formations nécessaires à une prise en charge pharmaceutique optimale des patients en établissement de santé.

Elle apparait comme une véritable trahison de la part du CNOP dont le fondement même devrait être la défense de la profession et le respect des règles en vigueur notamment en matière d'accès à la profession dont il n'apparait plus être le garant et remet en cause l'existence et la crédibilité d'une profession entière.

Nous dénonçons également vigoureusement le cynisme de la communication faite par certaines fédérations qui osent considérer cette situation comme bénéfique et vont jusqu'à inciter leurs adhérents à multiplier ces cas de figure pour permettre le recrutement sans aucun contrôle de pharmaciens en PUI. Ce discours est inacceptable et dévoile la véritable intention de cette organisation contre la reconnaissance du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Pharmacie Hospitalière.

Nous ne pouvons accepter cette situation et étudions toutes les actions envisageables afin de mobiliser notre profession et défendre notre exercice au bénéfice de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients et de la population.

Nous demandons à être reçus dans les plus brefs délais par le CNOP et par le Ministère de la Santé et de la Prévention pour mettre fin à cette situation ubuesque et inacceptable.



Pour le SYNREFH

Dr Cyril BORONAD



Pour le SNPHPU

Dr Philippe MEUNIER



Pour la FNSIP-BM

Antoine SOULA

Pour l'INPH

Dr Rachel BOCHER



Pour Alliance Hôpital

Pr Sadek Beloucif Dr Norbert Skurnik

